COMPTE RENDU DU CHST DU 5 JUILLET

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'Aude s'est réuni en session plénière le 5 juillet.
La séance débute par la lecture de la seule déclaration liminaire, celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe), qui aborde la situation de harcèlement au travail subi par un(e) agent(e) des Finances Publiques du département de l'Aude depuis plus d'un an.
Nous réclamons notamment que le DDFiP de l'Aude agisse pour qu'une sanction proportionnée à la gravité des faits à l'encontre du responsable de cette situation soit prise dans les meilleurs délais..
Faute de quoi, nous serions dans l'obligation de saisir le Directeur Général des Finances Publiques de la situation.
Monsieur Demonet répond laconiquement que le cas évoqué a été traité en CHSCT, que la Direction générale est déjà au courant et qu'il ne compte pas effectuer de démarches complémentaires.
Au vu du désintérêt porté par le DDFiP à la problématique du harcèlement au travail, la section Solidaires Finances Publiques sera amenée très rapidement à transmettre l'entier dossier, accablant, à la Direction Générale afin de rendre justice à notre collègue.

La séance débute par l'examen du Programme Annuel de Prévention (PAP) suite à la confection du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
En effet, un groupe de travail réunissant les représentant(e)s du personnel en CHST a été constitué pour mettre en œuvre des actions de prévention appropriées, notamment des risques psychosociaux.
Car un nombre considérable de mentions portées sur ce registre concerne ce sujet.
Lors de ce groupe de travail, les représentant(e)s Solidaires Finances Publiques ont obtenu que les actions suivantes soient mises en œuvre :

- le recensement auprès des télétravailleur(se)s des besoins en fauteuil de bureau.
- La centralisation des achats de produits d'entretien pour éviter ceux, toxiques, et l'organisation d'une réunion avec les agent(e)s « Berkani » et le médecin du travail pour leur doctrine d'emploi.
- Une information systématique sur chaque site du risque lié à la présence d'amiante en cas de travaux.
- Le contrôle régulier des prestations de nettoyage.
- Un audit sur chaque site des risques d'incendie et sécurité électrique.
- Le recensement des ambiances sonores dégradées avec notamment la diffusion d'un questionnaire et de possibles audits sur sites sensibles.
- Une demande de vérification de la périodicité annuelle des visites des agent(e)s affecté(e)s au centre de contact, mais également de celles et ceux des pools téléphoniques.
- L'évaluation des charges réelles de travail de chaque poste et service par la mobilisation d'indicateurs adéquats à déterminer par les agent(e)s.
- L'assouplissement des méthodes de management par les objectifs et les résultats.
- L'association des agent(e)s au fonctionnement de leur collectif de travail.
- Un conventionnement avec un psychologue du travail afin de solutionner les conflits liés au

travail. Selon l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), une sérieuse plus-value a été apportée dans des départements limitrophes par ces professionnel(le)s.

Du fait de la pertinence de ce document, le PAP est voté à l'unanimité.

L'examen du budget 2022 du CHSCT de l'Aude est alors abordé.
Restaient 26 833€ à valider. La Direction proposait environ 50 000€ d'actions supplémentaires.
Les représentant(e)s du personnel ont approuvé le remplacement de stores au Centre des Finances Publiques de Limoux pour 9 800€, le cofinancement de sanitaires à Limoux pour environ 12 000€ et l'achat de 5 lampadaires pour le solde.
Par ailleurs, il a été demandé que le CHSCT finance les aménagements nécessaires de sécurité sur le site de Pierre Semard mais également l'achat de ballons d'eau chaude à la cité administrative, nécessaires notamment pour les personnels de nettoyage.

Les visites de site par des délégations du CHSCT sont ensuite évoquées.
En premier lieu, le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Narbonne en date du 21 mars 2022.
Il a été constaté à cette occasion une surcharge de travail liée à des effectifs insuffisants, des arrêts maladie nombreux et des tensions entre agent(e)s au sujet du télétravail.
Concernant les effectifs, un poste sera toujours vacant au 1er septembre 2022 suite au mouvement départemental de mutation. Par ailleurs, en rapport avec ces problématiques, un grave incident s'est déclaré au mois de mai, au sujet du télétravail où il a été demandé à des télétravailleurs de revenir en présentiel pendant les congés du fait de la carence en effectifs disponibles, en particulier compte tenu d'un nombre d'emplois vacants (5) considérable.
Quels enseignements tirer de cet événement ?
Que les suppressions massives d'effectifs que les représentant(e)s de Solidaires Finances Publiques n'ont de cesse de dénoncer en instances, génèrent des tensions qui ne peuvent se solutionner en bonne intelligence.
Le médecin du travail confirme à ce propos que la surcharge de travail des personnels peut avoir de graves conséquences sur les relations au travail mais également sur la santé des agent(e)s.

Une visite a également été organisée à la trésorerie de Carcassonne hospitalière le 19 avril 2022.
Là aussi, la surcharge de travail a été dénoncée par l'ensemble des agent(e)s, situation aggravée par la suppression d'un emploi au 1er septembre 2022.
Nos recommandations effectuées à l'issue de la visite consistent en la production d'un audit de la trésorerie pour évaluer les réelles charges de travail de ce service et leur adéquation avec les effectifs affectés.
Par ailleurs, l'Équipe Départementale de Renfort devra être mobilisée pour pallier le manque d'effectifs. Celle-ci est toutefois notoirement insuffisante puisque, outre les besoins criants dans la quasi-totalité des postes et services du département de l'Aude, pas moins de trois emplois ont été supprimés ces deux dernières années dans cette structure.
Sur le soutien insuffisant apporté par la Direction locale, le DDFiP indique qu'il ne dispose pas de personnel susceptible d'apporter une aide.
Nous aurions aimé entendre pareille déploration de sa part lors de l'examen annuel en Comité

Technique Local des suppressions d'emplois où celles-ci sont alors justifiées par des gains de productivité, des process améliorés et autre balivernes…
Par ailleurs, le DDFiP indique qu'un responsable des difficultés dans ce poste a été identifié : le Directeur du Centre Hospitalier !
En effet, ce fonctionnaire irresponsable fait preuve de la plus mauvaise volonté du monde pour s'acquitter des obligations réglementaires à savoir dématérialiser les factures…
Or, à moins d'avoir passé ces deux dernières années en orbite géostationnaire, il semble évident que les préoccupations d'un directeur d'hôpital de l'importance de Carcassonne portaient davantage sur l'organisation des soins pendant la pandémie de Covid-19, le maintien de services d'urgence en état de marche, la fourniture de masques, gants, médicaments, respirateurs, etc. aux soignant(e)s plutôt que la production de factures sous format électronique à la trésorerie !
Le principal responsable de cette situation de souffrance vécue à la trésorerie de Carcassonne Établissements Hospitaliers, c'est vous monsieur Demonet et vos prédécesseurs, qui avez supprimé un poste sans tenir compte des sujétions particulières de ce service durant la période Covid-19, tout en ne prenant pas en compte le calibrage suffisant des effectifs en 2019 lors de l'intégration de la gestion de 2 hôpitaux supplémentaires et d'une quinzaine de maisons de retraite !

Enfin, pour finir sur l'examen de cette structure, Solidaires Finances Publiques souhaite évoquer le cas d'un(e) agent(e) reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) et en mi-temps thérapeutique, actuellement en grande difficulté, du fait de l'absence d'aménagement de son poste de travail pourtant demandé à maintes reprises depuis plusieurs mois par le médecin du travail.
Nous réclamons pour cet(te) agent(e) la possibilité de bénéficier d'un aménagement compatible avec sa situation avec éventuelle formation, comme le prévoient les textes réglementaires.

Quant à la visite de l'antenne de Narbonne du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDiF) de l'Aude, elle s'est déroulée le 19 mai 2022.
Il a été constaté une surcharge de travail depuis la création de cette structure au 1er septembre 2021, sans moyens correspondants, par l'ensemble des agent(e)s qui nécessiterait un véritable soutien de la part de la Direction.
D'autant plus qu'un géomètre ne sera pas remplacé suite à son départ prochain à la retraite.
Monsieur Demonet nie la réalité de cette surcharge de travail et ne propose aucune solution permettant de remédier à la souffrance vécue par les agent(e)s.
Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le départ de l'actuelle cheffe de service au 1er septembre 2022, elle qui connaît parfaitement son métier, qui est appréciée des agent(e)s et qui a joué un rôle important dans la création du service au 1er septembre 2021 malgré les innombrables difficultés rencontrées.
Nous demandons à la Direction pourquoi elle n'a pas été maintenue dans ses fonctions. Il est répondu que c'est « à sa demande » qu'elle a sollicité une mutation.
Telle n'est pas notre opinion puisqu'il semble bien que la Direction a, pour d'obscures raisons, empêché que cette cheffe de service puisse poursuivre sa mission au-delà du 1er septembre 2022 dans ses fonctions actuelles...
Le compte rendu ayant indiqué que la procédure d'expérimentation dite « Foncier innovant » avait pour principal objectif de supprimer des emplois dans la sphère cadastrale en confiant partie de

cette mission à des algorithmes, monsieur Demonet rétorque qu'il n'en est rien. Les représentants Solidaires Finances Publiques font alors remarquer que les communes de l'Aude commencent à massivement délibérer pour s'opposer à la généralisation de cette procédure et que, par conséquent, ces décisions reposent sur la certitude que les collectivités verront les prestations à leur profit diminuer conséquemment.
Le DDFiP s'oppose à cette interprétation en indiquant que les élu(e)s n'ont pas compris cette réforme, pour preuve, ils et elles ne lui ont, pour l'heure, rien demandé...
Il leur suffisait pourtant de lire les dernières publications de la DGFiP sur le sujet pour prendre conscience de la qualité du projet.
Nous ne pouvons qu'être outrés par le mépris affiché par le DDFiP envers des élu(e)s qui ont au cœur la volonté de défendre et maintenir des services publics (celui du foncier en particulier) accessibles, gratuits et rendus par des fonctionnaires d'État formé(e)s et en nombre suffisant.

Pour la visite du Service de Gestion Comptable de Narbonne créé le 1er janvier 2022, les mêmes constats ont été faits avec une augmentation considérable des charges de travail et des tâches industrialisées.
Aucune solution opérationnelle n'est pourtant apportée par la Direction si ce n'est l'annonce de la création, « sur la base du volontariat » d'une équipe polyvalente au sein de la structure.
Celle-ci pourrait se charger indifféremment des secteurs de la dépense, de la recette et de la comptabilité Banque de France.

Questions :

- comment dégager du temps disponible s'agissant de services déjà totalement débordés ?
- Comment faire pour que des agent(e)s spécialisé(e)s dans leur secteur puissent être performant(e)s sur un autre secteur qu'ils et elles ne connaissent pas (ou mal) ? Ou comment nier les qualifications des agent(e)s ? En effet, nous rappelons que les missions effectuées au quotidien par les agent(e)s des Finances Publiques, qu'il s'agisse de la gestion publique ou fiscale sont des fonctions réclamant une véritable expertise et une technicité hors-pair. Comme nous l'avons indiqué au DDFiP à maintes reprises, les agent(e)s des Finances Publiques ne sont pas interchangeables...

Toutefois, le DDFiP reconnaît que le travail de masse dans les SGC est désormais une réalité. Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir dénoncé lors de la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » en ajoutant que cela aurait de graves conséquences sur la santé des agent(e)s en favorisant la perte de sens au travail.
En pure perte jusqu'à présent...

Un point est alors fait sur les travaux de climatisation qui ont déjà débuté à la cité administrative pour certaines parties du bâtiment.
Pour les espaces occupés par des agent(e)s des Finances Publiques ceux-ci commenceront en début d'année 2023, avec objectif d'être terminés à l'été 2023, sauf pour le bâtiment 4 (fin prévisionnelle des travaux au deuxième semestre 2023).
Nous serons très vigilants sur les conditions de travail des agent(e)s pendant la durée des travaux sur site.

N'hésitez-pas à nous faire part de toute difficulté en la matière.

Le bilan de l'année 2021 de l'assistante sociale est alors évoqué. Il est fait état que la dégradation des conditions de vie au travail et les risques psychosociaux associés sont liés principalement aux restructurations et aux changements incessants dans notre Administration.
L'assistante sociale demande explicitement que ces risques soient reconnus et les agent(e)s impérativement accompagné(e)s.
Nous souscrivons totalement à ces conclusions.

L'examen des fiches de signalement est ensuite effectué.
Parmi elles, deux attirent notre attention puisque des menaces de mort ont été proférées contre des agent(e)s par des usagers.
Pour seule réponse de la Direction, une lettre de mise en garde....
En particulier, sur un site du département, un redevable s'est présenté au guichet en exigeant un rendez-vous, faute de quoi « je reviens et vous fous une balle dans la tête ».
Résultat : cet usager a obtenu illico presto un rendez-vous et n'a donc pas mis ses menaces à exécution...
Nous nous offusquons de cette absence de réaction appropriée de la Direction en ne soutenant aucunement des agent(e)s légitimement traumatisé(e)s par une agression aussi violente.
Nous exigeons la saisine du Procureur de la République au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale et que des sanctions sévères soient appliquées à l'encontre de pareils énergumènes.
Si toutefois la Direction, comme souvent en ces occasions, ne donnait pas une suite appropriée, nous vous invitons à saisir la section Solidaires Finances Publiques de l'Aude de façon à se substituer à la DDFiP et à pallier ses carences, en notifiant l'incident au Procureur(e) au titre de l'article 40.

En ce qui concerne le registre SST, nous nous étonnons de la teneur de la réponse à une observation qui montrait l'exaspération d'un(e) agent(e) suite à dysfonctionnements récurrents de la téléphonie à la cité administrative.
En effet, il est reproché à cet(te) agent(e) le ton et les termes employés sans prise en compte de la lassitude légitime des personnels concernés, qui sont dans l'incapacité d'exercer leurs missions de façon satisfaisante depuis plusieurs mois en raison de cette situation inacceptable.
Nous avons donc rappelé à la Direction que le registre avait pour but d'appeler leur attention sur les problèmes rencontrés par les agent(e)s qui n'ont pu obtenir de réponse satisfaisante et non de permettre de tancer les agent(e)s pour leurs supposés écarts de langage.

Le premier bilan du télétravail depuis sa généralisation liée à la Covid-19 est alors effectué en CHSCT.
Nous nous inquiétons des risques potentiels de travail gratuit compte tenu du fait que les agent(e)s en position de télétravail ne sont pas assujetti(e)s aux horaires variables.
Il est nécessaire de veiller à ne pas dépasser les plages de travail prévues dans son module horaire, y compris si la surcharge de travail pouvait inciter les agent(e)s à s'y livrer.
Par ailleurs, il est aujourd'hui indispensable de limiter les tensions entre les télétravailleurs et ceux

en présentiel : or, aucune action significative n'est proposée par la Direction alors même que de nombreuses remontées font état de très sérieuses difficultés relatives à cette problématique dans les postes et services du département de l'Aude.

En questions diverses, les représentant(e)s du personnel souhaitent que des visites sur les sites suivants soient effectuées dès la rentrée :

- antenne du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Limoux
- Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE)
- Antenne de Lézignan-Corbières
- Antenne de Castelnaudary.

En effet, sur beaucoup de ces sites, nous avons été alerté(e)s par des collègues sur la souffrance au travail ressentie par les agent(e)s concerné(e)s.
Si vous êtes dans la même situation, n'hésitez-pas à solliciter un membre du CHSCT de Solidaires Finances Publiques pour qu'une délégation désignée par cette instance se rende sur place.

La séance se clôt à 17H00.